



SYNDICAT CGT Conseil Départemental 09

Compte – rendu (partiel) du Comité Technique (CT)
du 29 septembre 2020

Quand les chiffres parlent :

Le BILAN SOCIAL 2019 de la collectivité

BILAN SOCIAL ... ??? ... QU'ES AQUÒ ????

Tous les 2 ans, les employeurs publics doivent établir un rapport sur l'état de la collectivité.

Il doit être présenté en Comité Technique, avant envoi à la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)

Les ITEM sont fixés nationalement, charge à chaque employeur de les renseigner.

Au final, il s'agit d'une succession de données brutes et **exclusivement chiffrées** sur (liste non exhaustive) : nombre d'agents présents, sous quel statut, les arrivées, les départs, les jours de formations, les temps partiel, les arrêts maladie ou autre, le montant des rémunérations, les embauches).



Au-delà des intentions affichées, claironnées ; au-delà de la communication visant à parfaire l'image d'une collectivité et de ceux qui la gèrent ... les chiffres parlent.

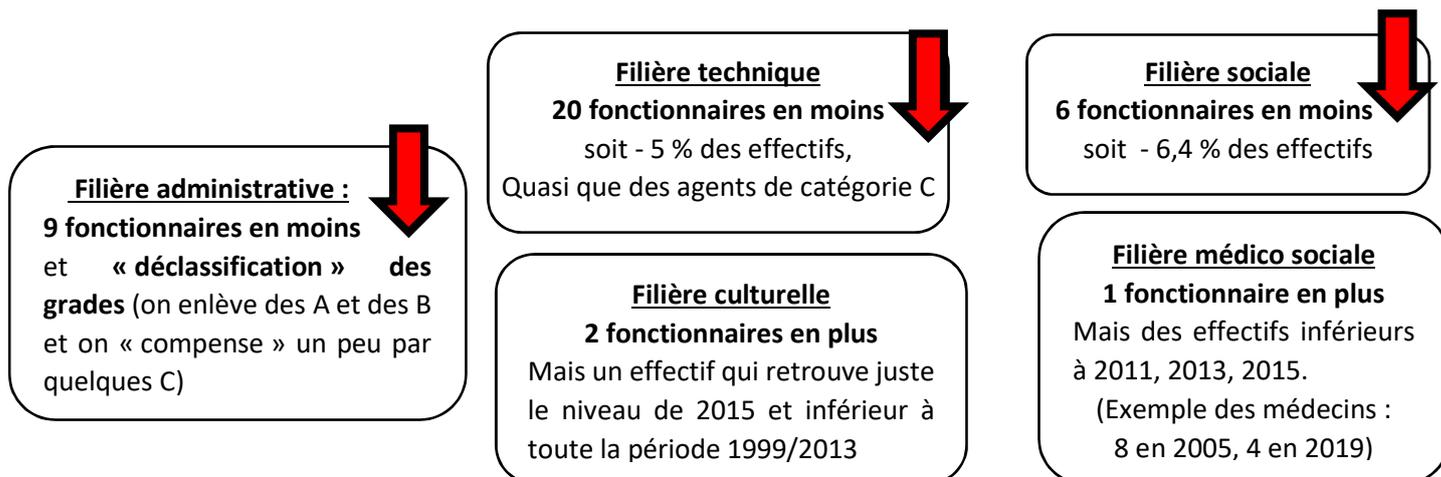
Regarder et analyser ce document permet de se faire une idée précise et objective des politiques menées.

A la CGT nous avons effectué ce (fastidieux) travail et avons été les seuls à intervenir sur ce GROS dossier.

Nous vous livrons quelques éléments sur la réalité de la situation au CD 09, dans un domaine qui nous a paru essentiel : L'EMPLOI

I - Evolution des effectifs de fonctionnaires / stagiaires

Comparatif 31 décembre 2019 / 31 décembre 2017 (précédent bilan social)



BILAN TOTAL, toutes filières confondues, on passe de 742 fonctionnaires à 711 soit 31 postes en moins



Les effectifs des fonctionnaires en ETP (Équivalent Temps Plein) sur la totalité de l'année suivent la même courbe : il ne s'agit donc pas que d'un simple constat à un temps T.

II – Et qu'en est-il des contractuels ???

Au 31 décembre de l'année, l'effectif de contractuels sur emplois permanents est de 118 personnes, strictement identique en 2017 et en 2019 ... **MAIS**



Agents affectés à des remplacements : **40 % de moins**
Agents positionnés sur des postes vacants : **54 % de plus**



Les chiffres ont conforté la perception que nous avons déjà, à savoir la dérive (non affichée et même niée) au sein du CD 09 qui consiste à remplacer des fonctionnaires par des contractuels.

La CGT a rappelé qu'un poste vacant a toujours vocation à être occupé par un agent fonctionnaire.

Cependant, les adeptes de la casse du statut de la Fonction Publique ont multiplié les textes donnant des marges de manœuvre aux collectivités pour contourner ce principe.

**Au final, ce sont les choix de l'employeur qui s'opèrent :
Privilégier l'emploi de fonctionnaires ou celui de contractuels**

Moins de remplaçants ... mais qu'en est-il des besoins ?

Les absences des fonctionnaires, selon les chiffres de l'administration, peuvent se retraduire par un minimum de **83 ETP sur l'année**. Il s'agit d'une évaluation basse, certains motifs d'absence n'étant pas renseignés (arrêts suite à accidents de trajets, activité des Représentants du Personnel...), prise en compte des temps partiels sur la base minimale de 10 % ... **Au 31 décembre, seuls 53 contractuels sont présents.**

La CGT invite l'employeur à se questionner sur les conséquences du non remplacement des absences tant au niveau du service rendu et que des conditions de travail

(Charge, pression, insatisfaction, effet boomerang sur la santé de ceux qui restent ...)

Nous avons demandé qu'un bilan annuel détaillé (mise en parallèle jours d'absences et jours remplacés) soit effectué et nous soit remis

Sur la Période 2009 / 2017, **entre 35 et 70 contractuels** sur des emplois dits « non permanents », essentiellement les saisonniers, intervenaient au cours de l'année. **En 2019, ce chiffre est tombé à ... 5 !**

Précarité et conditions d'emploi des contractuels au CD 09 :

L'incertitude du lendemain reste de mise pour les contractuels au CD 09. 103 sur un total de 118 sont là depuis moins de 3 ans. Nous connaissons tous leur (triste) réalité : des contrats souvent très courts qui se succèdent.. ou pas .. et à la veille de chaque terme, des agents qui ignorent si ils seront reconduits ou pas.

Peut-on se satisfaire de ça ?

Le positionnement CGT est clair et constant : NON

OUI, il y a possibilité de réduire la précarité de l'emploi tout en assurant les remplacements :

Déjà, affecter des fonctionnaires sur les postes vacants.

Les « arguments » habituels tels que difficulté à recruter pour certaines catégories ne peuvent être considérés comme une cause extérieure sur lequel le CD 09 n'aurait pas de prise et serait victime.



► Reparlons salaire, reparlons avancement, reparlons action sociale en faveur des agents, reparlons prime, reparlons conditions de travail ... et l'attractivité de la collectivité devrait s'améliorer ! (Lors de ce CT, la CGT a de nouveau revendiqué la prise en charge intégrale des cotisations mutuelle, santé et prévoyance)

► En catégorie C, l'employeur a toutes les facilités pour organiser en interne concours, jury, tests de sélection... Au 31 décembre 2019, 24 agents de catégorie C sont affectés sur des postes vacants, 43 sur des remplacements **ET on ne trouverait personne pour accepter des emplois pérennes ????????** Difficile à croire !

**DONC, si difficultés de recruter, qui en porte la responsabilité ?
Et qu'est ce qui est fait pour y remédier ?**

Ensuite, créer des postes de titulaires mobiles

Sur l'année 2019, la présence des contractuels équivaut à **106 ETP**

On y retrouve : 24 ETP d'Adjoints Administratifs

41 ETP d'Adjoints Techniques

12 ETP d'Assistants Socio Éducatifs

106 ETP et sans assurer la
totalité des remplacements.
Nous en sommes tous témoins.

**Les besoins dans ces cadres d'emplois sont récurrents, permanents et importants.
La CGT renouvelle sa proposition : créer des postes de titulaires mobiles**

En lieu et place de la précarité : des emplois stables pour les agents, des personnels formés, expérimentés et disponibles pour assurer les remplacements.



Les contrats de non titulaires ne viendraient qu'en complément lorsque les besoins sont supérieurs aux possibilités d'intervention des fonctionnaires mobiles.

Pour eux, les modalités sont à revoir afin assurer une visibilité sur la durée.

Et pourquoi ne pas instaurer une indemnité au titre de la **PRÉCARITÉ** à la fin de chaque contrat ?

**Il y a matière et moyen de résoudre en grande partie les questions de précarité de l'emploi
C'est une histoire de choix, d'orientation politique !**

***Vous partagez nos idées, nos valeurs, nos revendications : Mettons nos forces en commun
Rejoignez-nous, Syndiquez-vous !***

